



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des Finances Relatif au

Sur le Préavis municipal N° 2022-09

intitulé

« acquisition de la parcelle no 61, sise place Frédéric Rouge 1 »

Commission composée de :

Présidente : Virginie CRAUSAZ (PLR)
Membres : Marcel-Jacques BACCA (EA)
Patrice BADAN (UDC)
Bernard BOREL (VERT)
Roberto FUCILE (ALT)
Brigitte ROULIN (PSA)
Christian SPUEHLER (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie au Collège de la Grande-Eau le 12 septembre 2022 en présence de M. Jean-Luc Duroux, Municipal des Finances, qu'elle remercie pour sa disponibilité ainsi que les informations fournies et les réponses apportées. La CoFin a eu l'opportunité de visiter le bien le 12 septembre 2022.

Préambule

Lors de la séance du Conseil Communal du 7 avril 2022, celui-ci a voté une résolution faisant suite à l'interpellation du Conseiller Communal M. Alexandre Favre, demandant à la Municipalité de déposer une offre d'achat auprès de l'Etat de Vaud pour un montant maximum de CHF 1'600'000.—frais d'acquisition en sus. Suite à l'offre déposée, la Municipalité a reçu confirmation de la décision positive du Conseil d'Etat. Le nombre d'offres reçues par le Canton pour cet objet se monte à 3.

Cette résolution est suivie d'un préavis pour l'acquisition de la parcelle

Analyse

Lors de nos discussions, nous avons été informés sur le fait qu'il y a quelques années, la Municipalité avait déposé une offre inférieure d'env. 150'000.—qui avait été refusée par l'Etat de Vaud.

Soucieuse du respect du plan d'investissements établi par la Municipalité d'Aigle, la Commission des finances a demandé à recevoir ce plan mis à jour afin d'avoir un outil de pilotage.

Les constats de la Commission des finances sont les suivants :

- Cet achat ne fait pas partie du plan d'investissements 2021-2026, nous avons déjà beaucoup de projets en cours qui subissent quelques décalages dans le temps et nous devons rester prudents en raison de la forte inflation.

En plus de cet achat, d'importants investissements pour la remise en état du chauffage, des sanitaires doivent être effectués, ainsi que la mise aux normes pour la partie électricité.

Les frais d'entretien annuel devront être ajoutés au budget de fonctionnement.

- Il n'y a **pas de projets** liés à cet achat, tenant compte des informations reçues, la fondation évoquée dans le préavis ne dispose pas de moyens financiers.
- Cet investissement pourrait reporter dans le temps d'autres projets planifiés afin de respecter le plafond d'endettement voté.

Comme l'ensemble est classé note 2, cela nous donne la garantie que ce bâtiment ne sera pas détruit quel que soit l'acquéreur.

Au vu de tous les projets en cours, il est important que la Municipalité se recentre sur les dossiers en cours et utilise ces ressources sur ceux-ci.

Conclusions

Au vu des éléments exposés ci-avant, la Commission des finances, à la majorité, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de refuser les conclusions du préavis municipal 2022-09 du lundi 9 août 2022, relatif à l'achat de la parcelle no 61 de la Commune d'Aigle, sise Place Frédéric Rouge 1.

Pour la Commission des finances :



Virginie Crausaz, présidente

Approuvé 0: , Refusé : 6, Abstention : 1, Bulletin blanc : 0
Votation : Refusé à la majorité

Aigle, le 22 septembre 2022